



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 13 janvier 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse une question parlementaire au sujet de l'Education différenciée.

Lors de la réunion de la commission de l'Education nationale du 28 septembre 2016, Monsieur le Ministre a confirmé les informations selon lesquelles le Service de l'Education différenciée (Ediff) sera soumis à une restructuration. Lors de cette même réunion, le groupe politique CSV avait demandé qu'un organigramme du futur fonctionnement de l'Ediff soit mis à disposition de la Commission.

Dans la mesure où ledit organigramme n'a toujours pas été mis à disposition de la Commission, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il nous faire parvenir l'organigramme ?
- Quand est-ce que le Ministre envisage-t-il de déposer le projet de loi sur la réorganisation de l'Ediff ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Martine Mergen

Françoise Hetto

Martine Hansen

Députées



Luxembourg, le 17 février 2017

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2674 des Députées Martine Mergen, Françoise Hetto et Martine Hansen

Les honorables députées voudront bien trouver en annexe l'organigramme tel qu'il a été présenté à la Commission parlementaire lors de sa séance du 1^{er} février 2017.

Comme j'aimerais considérer les résultats de la consultation entamée avec les partenaires concernés (parents et professionnels, Conseil supérieur des personnes handicapées), j'envisage soumettre ledit Avant-projet de Loi au Conseil de Gouvernement vers la fin de ce mois.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Annexe

UN DISPOSITIF SUR TROIS NIVEAUX

pour prendre en charge les enfants à besoins particuliers ou spécifiques

NIVEAU RÉGIONAL



compétences auditives et communicatives

élèves intellectuellement précoce

compétences visuelles

NIVEAU NATIONAL

8 Centres de compétences

spectre de l'autisme

développement socio-émotionnel

développement intellectuel

développement moteur et global

développement des apprentissages (dyslexie...)

NIVEAU LOCAL

